

PRESENTATION.

Nous mettons à la disposition des chercheurs une série d'informations que l'armée rassemble sur les jeunes français âgés de vingt ans entre 1819 et 1830. Dans ce but, ce jeu de données reprend, complète et prolonge la base de données constituée par E. LE ROY LADURIE à l'occasion de ses recherches sur les conscrits qui, amorcées dans la seconde moitié des années 1960, ont débouché à partir de 1969 sur un ensemble d'articles et d'ouvrages.

La source présentée ici est le résumé chiffré que l'administration préfectorale est appelée à remplir chaque année pour rendre compte du déroulement des opérations de la conscription département par département. Les douze années considérées ont été choisies à la fois parce que, deux décennies après sa création, la conscription s'est peu à peu imposée quelles que soient les oppositions qu'elle continue à susciter,¹ et parce qu'elle est mise en œuvre selon des modalités qui restent inchangées pendant toute cette période. Le cadre institutionnel a en effet été modifié après le Congrès de Vienne et, en 1818, la loi Gouvion Saint-Cyr a pris acte du nouvel équilibre européen. La taille de l'armée est réduite et comme il n'est plus nécessaire de recruter tous les individus d'une classe d'âge, les soldats sont dès lors issus d'une suite de tris. Le premier est effectué par tirage au sort ; puis interviennent d'autres sélections. Les unes découlent de caractéristiques familiales et sociales (sont écartés ceux ayant déjà un frère à l'armée, les fils de veuve, etc...), d'autres de caractéristiques physiques (maladies, handicaps, taille).

Les opérations de recrutement sont ainsi rendues plus complexes. La conscription universelle mise en place sous la Révolution supposait déjà que l'armée réunisse et traite un grand nombre de renseignements sur les conscrits eux-mêmes et sur leurs parents.² La loi Gouvion Saint-Cyr vient ensuite ajouter diverses procédures qui conduisent à prendre en compte de nouvelles informations sur les individus. Cette masse d'information que l'armée rassemble ainsi sur les individus lui est nécessaire pour son propre fonctionnement. Mais elle a aussi un autre usage : elle permet de constituer un observatoire qui rende compte à la fois du déroulement des opérations de recrutement et des caractéristiques des appelés. C'est dans ce double but qu'elle rassemble les renseignements individuels qu'elle a recueillis et les agrège au niveau du canton, de l'arrondissement, du département et de l'ensemble du pays. Présentés dans un document strictement codifié -- le « Compte numérique et sommaire... » -- les résultats obtenus sont d'abord destinés à un usage interne aux administrations. Puis, à partir de 1836, un résumé est publié chaque année par le Ministère de la Guerre.

Cette documentation a suscité l'intérêt et la réflexion des contemporains. D'une part, la mise en œuvre des critères qui aboutissaient à des choix aussi graves pour les conscrits et les familles a évidemment été vivement débattue. De ce fait, les données (agrégées au canton) ont souvent été publiées localement – dans les *Annuaire départementaux* – pour rendre plus transparent et plus légitime le mécanisme de la conscription. D'autre part, les publications annuelles nationales ont donné l'information nécessaire au vote du budget militaire et aux réformes à envisager. Enfin, cette masse d'informations a très vite attiré l'attention du monde savant et des personnels des administrations statistiques françaises et européennes.³ Dans un premier temps, un Villermé utilise la taille comme indicateur de bien-être (1829) ; quelques années plus tard, un d'Angeville (1837) mobilise plusieurs variables

¹ Forrest, Alan, *Deserteurs et insoumis*, Paris, Perrin, 1988, Timothy. Woloch, Isser. 1994. *The New Regime; Transformation of the French Civil Order, 1789-1820s*. New York and Londres, Norton, 1994.

² La loi du 19 fructidor an VI (5 septembre 1798), votée sur le rapport Jourdan, crée la conscription. Celle-ci touche tous les Français de 20 à 25 ans ; le service est de cinq ans. Il est prévu que « Dans le mois de la publication de la présente loi, il sera formé par les administrations municipales de commune et de canton, des tableaux sur lesquels seront inscrits tous les Français de leur arrondissement [...] »

³ Cf. Major-General Balfour, "On the military conscription of France", *Journal of the statistical society of London*, 1867, vol. 30, no 2, p. 216-292.

produites par les militaires (petite taille, maladies, illettrisme, ...) comme autant de marqueurs locaux (départementaux) de développement (ou de sous-développement). Les mêmes données seront ensuite utilisées pour jeter les bases d'une anthropologie physique raciste⁴. Quand il rouvre le dossier dans les années 1960, E. Le Roy Ladurie rappelle cet historique et choisit ses objets : il s'intéressera aux données individuelles dans la mesure où elles lui permettront « les croisements de variables les plus sûrs », notamment pour analyser des processus comme la scolarisation ; mais il s'intéressera aussi aux données agrégées et plus spécialement à celles qui sont établies dans les années qui suivent la Révolution et l'Empire, dans la mesure où elles lui permettront de dégager les éléments d'une « anthropologie » tant physique, culturelle que sociale qu'il pourra ainsi saisir « au niveau des masses profondes » d'une « France paysanne et populaire » qui, par delà les bouleversements des décennies précédentes « se refuse à péricliter » : pièce à conviction importante d'une « histoire immobile » et de « ses géographies fondamentales ».⁵

Dans cette perspective, les « Comptes numériques et sommaires » sont, pour Le Roy Ladurie, une source idéale à la fois par l'abondance des renseignements qu'ils fournissent sur la situation des conscrits et par l'exemplarité du traitement que cette abondance appelle. Car, avec l'informatique des années 60, traiter une telle masse de données devient enfin possible. Le contexte technique de l'époque change la donne et Le Roy Ladurie le souligne dans des formules enthousiastes. En même temps, si l'informatique ouvre à l'historien de nouveaux territoires, elle lui impose ses contraintes et ses divisions du travail. Les renseignements que fournissent les documents doivent être décomposés en variables définies une fois pour toutes ; ainsi mises en forme, celles-ci seront dépouillées par des vacataires, reportées sur bordereaux puis saisies sur cartes perforées ; et, cette étape passée, l'historien perd la main au profit des informaticiens. Eux, connaissent des cartes perforées et des logiciels, interviennent en fonction des desiderata qui leur ont été transmis, traitent leurs fichiers et rendent un produit qui n'est guère amendable. Au pire, il est à prendre ou à laisser ; au mieux, l'historien peut décider d'en retenir la *sanior pars* après divers tests. Comme – compte tenu de la lourdeur des opérations en cause –, revenir aux sources et corriger les erreurs est presque inenvisageable, mieux vaut prendre le parti d'éliminer les données qui, ex post, se révèlent imparfaites. Au reste, de par la quantité même des données rassemblées, il est raisonnable de penser que les résultats statistiques ne doivent guère être affectés si l'on ne retient qu'une partie des renseignements collectés.

La base de données sur les conscrits, comme d'autres bases de données de l'époque, a été soumise à ces contraintes et à ces choix qui conduisaient à la même conclusion que dans *Le meilleur des mondes* : « Ending is better than mending »⁶. Ont donc alors été éliminées une ou parfois plusieurs années dans certains départements de sorte que finalement la base utilisée pour analyser *l'Anthropologie du conscrit français* n'a couvert que les années 1819-1826. En l'état, elle a beaucoup apporté.

De tous ses mérites, il en est d'ailleurs un qui n'a peut-être pas été assez perçu : cette base a pu durer et elle est susceptible d'amendements et d'extensions.

Car, depuis qu'elle a été élaborée, la technique a beaucoup changé et il est devenu assez simple de se libérer de certaines des contraintes qui pesaient sur les choix d'origine. Les informations rassemblées dans la base de données initiale⁷ peuvent, en effet, être réexaminées, vérifiées et complétées. D'autant plus que la source utilisée est aisément accessible puisqu'elle est conservée aux Archives Nationales. Nous avons donc corrigé certaines informations et en avons réintroduit d'autres.

⁴ Villermé 1829. D'Angeville 1837 rééd. 1969. Voir aussi Heyberger 2005.

⁵ J.-P. ARON, P. DUMONT et E. LE ROY LADURIE, *Anthropologie du conscrit français d'après les comptes numériques et sommaires du recrutement de l'armée 1819-1826*, Paris-La Haye, Mouton, 1972. P. 35.

⁶ A. Huxley, *Brave New World*, chap. 3.

⁷ Celle a été conservée par Michel Demonet qui l'a sauvée en l'adaptant et la transposant d'un logiciel à l'autre pendant plusieurs décennies. Nous lui exprimons ici toute notre gratitude.

Pour autant, comme lors de l'enquête sur l'*Anthropologie du conscrit*, nous avons fait des choix.

D'abord, et pour les mêmes raisons, nous avons, nous aussi, laissé de côté les années antérieures à 1819 (même si, dans d'assez nombreux dossiers départementaux, figurent des Comptes pour les années 1818, 1817, plus rarement 1816, voire même avant). En revanche nous avons prolongé jusqu'en 1830.⁸ Le jeu de données présente donc les informations réunies dans les Comptes des années 1819 à 1830. Les Comptes d'un assez grand nombre d'années manquent dans certains départements mais ces lacunes tiennent à la source elle-même : tous les Comptes présents aux Archives Nationales sont ici réunis. Précisons. Le fait que les Comptes de certaines années manquent dans la série des AN ne signifie pas qu'ils soient perdus. Souvent, ils sont conservés dans les Archives Départementales et, quand nous l'avons pu, nous les avons réintroduits. L'opération pourrait d'ailleurs être complétée, soit en recourant plus systématiquement aux ressources des Archives Départementales (cf. liste infra), soit aux publications complètes ou partielles des informations des Comptes dans les annuaires départementaux de l'époque.

Ensuite, nous ne nous sommes attachés à compléter que trois des quatre feuilles dont sont constitués les Comptes. La quatrième – du moins quand elle traite des professions -- répond en effet à une logique particulière : quand il s'agit de ventiler tous les individus d'une classe d'âge en fonctions des différents critères qu'implique les procédures de la conscription, de leurs tailles ou de leur état de santé (feuille 1, 2 et 4), nous avons choisi d'être exhaustifs. En revanche, la feuille 3 consacrée à dénombrer un certain nombre de métiers n'a pas été prise en compte ici dans la mesure où elle ne retient que certaines professions (celles que l'armée juge importantes compte tenu de ses besoins propres).

Les données ici mises en ligne sont donc les suivantes :

Elles sont issues des documents conservés aux Archives Nationales, série F9 (150 à 261). Ceux-ci se présentent sous la forme de cahiers annuels rassemblant un ensemble de tableaux statistiques. Ces cahiers sont groupés en cartons dont chacun concerne un département.

Le cahier est intitulé: « Compte numérique et sommaire sur les jeunes gens de la classe de ..., arrêté d'après la situation où ces jeunes gens se trouvaient au ... jour de la clôture de la liste départemental du contingent ».

Il contient quatre tableaux – chacun sur une double page dans un cadre généralement imprimé – donnant un état détaillé de la situation des conscrits d'un département donné, une année donnée :

- * Un tableau détaille les effectifs du contingent;
- * une autre précise la stature des conscrits;
- * une autre leur profession (puis leur degré d'instruction)
- * enfin, un dernier est consacré aux maladies ou handicaps qui entraînent l'exemption.

Chacun de ces tableaux rassemblent des renseignements réunis à l'échelle des cantons.

Le document est signé par le préfet qui complète le Compte par un commentaire destiné à rendre compte au Ministère de la guerre de la manière dont se sont effectuées les opérations du recensement et du tirage au sort.

On l'a dit, il s'agit le plus souvent de comptes couvrant les années 1819 à 1830. Parfois, ils remontent plus tôt. Il arrive aussi que soient conservés quelques rapports ultérieurs (notamment pour la classe 1851). C'est là l'exception mais ces rapports ont continué à être établis après 1830 et sont alors souvent conservés aux Archives territoriales.

⁸ La série des Archives Nationales va parfois au-delà.

Une partie dans un tout.

Les données présentées ici constituent une des pièces d'un système d'information et qui couvre l'ensemble de la population masculine – ou du moins la fraction de cette population qui atteint l'âge de 20 ans. Issu de la conscription, ce système sera aussi durable que l'institution qui lui donne naissance. Et les Comptes ne font pas exception : ils seront établis années après années pendant le 19^e et le 20^e siècles. Les données présentées ici se retrouvent donc, presque à l'identique, sur une période qui va bien au-delà des années considérées. La série pourrait donc être prolongée.

A défaut de mobiliser cette source (précieuse mais lourde à manier parce que, étant d'abord usage interne, elle reste manuscrite), on peut recourir aux informations comparables que publie sans interruption entre 1836 et 1921 le Ministère de la Guerre (des Armées ; ou de la Défense...). Ces dernières sont certes établies à une échelle moins fine (le département et non plus le canton) mais elles sont plus aisément disponibles. Elles aussi portent sur une durée longue – près d'un siècle -- et sont mises en ligne.

Rappelons enfin que ces deux sources sont indissociables d'une troisième qui constitue leur matière première. Elles sont en effet produites à partir de la masse des renseignements que l'armée collecte sur les individus à l'occasion de la conscription. Or cette troisième composante devient aujourd'hui de plus en plus aisément accessible. Ceci, grâce à des travaux comme ceux de J.-C. Farcy et A. Faure⁹ ; grâce aussi aux initiatives d'une proportion croissante d'Archives Départementales qui ont décidé de mettre en ligne les Registres matricules d'incorporation militaire. Sont ainsi constituées des bases de données nominatives donnant accès aux documents numérisés.

Portant sur des durées qui varient selon les départements, ces bases contiennent les documents numérisés tels qu'ils figurent dans les registres matricules de recrutement militaire et qui renseignent sur les jeunes gens de chaque classe à partir de 1867. Dans le cas des Archives départementales de la Mayenne, par exemple, les documents sont ceux concernant les jeunes gens des classes 1867 à 1902 (série R).

La logique des Comptes numériques et sommaires se comprend mieux quand on les resitue à la place qui fut la leur dans l'ensemble du système d'information requis par la conscription.

Mais même isolée comme elle l'est ici, la source est remarquable parce qu'elle réunit deux caractéristiques normalement exclusives. Elle est en effet exceptionnelle, tant par son extension (elle renseigne sur tous¹⁰ les jeunes hommes à vingt ans) que par sa compréhension (elle précise tant les situations individuelles – résidence, filiation, santé, éducation... – que les contextes locaux dans lesquels les appelés ont évolué pendant leurs premières années.

C'est ce qui explique que, dès avant que ses résultats ne soient rendus publics, elle a été largement mobilisée bien au-delà des institutions qui en avaient un usage direct. Alors qu'elle était destinée à l'armée, aux préfetures, aux administrations centrales correspondantes et aux différentes instances du débat budgétaire, elle a vite été utilisée dans de nombreuses recherches. C'est aussi ce qui justifie qu'elle soit aujourd'hui mise en ligne.

⁹ Farcy, J.-C. and Faure, A., *La mobilité d'une génération de français* (Paris, 2003).

¹⁰ Ou quand elle ne l'est pas, la sélection d'individus qu'elle considère peut être tenue pour une sélection aléatoire.